

## Organisation

### L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE OU D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE À L'IDP

Un colloque est une manifestation scientifique "payante" ouverte à un large public : doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs, professionnels, étudiants. Elle se déroule sur une ou plusieurs journées et l'inscription est obligatoire.

Une journée d'étude est également une manifestation scientifique mais sa participation est "gratuite". Elle se déroule en général sur une seule journée et est ouverte à large public.

L'une ou l'autre a pour objet la confrontation et la diffusion de résultats de travaux de recherches de spécialistes ou plus généralement l'échange d'informations sur des thèmes déterminés intéressant professionnellement pour l'ensemble des participants.

Les membres de l'IDP qui souhaitent organiser un colloque ou une journée d'étude doivent s'adresser à Sophie BURGER, bureau AR 230, afin de convenir au moins 6 mois à l'avance des modalités de procédure.

#### L'organisation d'une conférence à l'IDP

Les rencontres du droit privé sont des cycles de conférences, organisés sur des sujets d'actualité et animés par des spécialistes de la matière.

Les membres de l'IDP qui souhaitent proposer l'intervention d'un chercheur extérieur sur un thème en particulier peuvent en faire la suggestion aux directeurs du laboratoire pour sa planification.

#### La participation au séminaire doctoral de l'IDP

Le séminaire doctoral de l'IDP est l'occasion de faire un point de thèse sur les travaux de recherche d'un doctorant.

Les doctorants de l'IDP qui souhaitent y participer peuvent le signaler à Sophie BURGER après accord de leur directeur de thèse.